INTERCO' OUTRE-MER

École nationale des Directeurs de cabinet

Être directeur de cabinet en Outre-mer

Conseiller, arbitrer, sécuriser et anticiper

FORMATION • 25, 26 et 27 janvier 2027
INSP, Paris

À l'issue de ces trois journées, les participants disposeront de repères juridiques, institutionnels et méthodologiques pour conseiller l'exécutif, préparer les arbitrages, sécuriser les décisions sensibles et anticiper les situations de crise. La formation favorisera également le partage d'expériences et la consolidation d'un réseau entre directeurs de cabinet des territoires d'Outre-mer.

Formation limitée à 15 participants,
exclusivement réservée aux collaborateurs de cabinet en poste.

Formation de trois jours à destination des directeurs de cabinet des intercommunalités et communes d'Outre-mer

01 | Lundi 25 janvier 2027

Trouver sa place : le directeur de cabinet au cœur des équilibres politiques

MATIN

9h00 – 10h00

Ouverture de la formation
Accueil par Interco' Outre-mer et l'École nationale des Directeurs de cabinet.
Tour de table et temps de positionnement : chaque participant présentera brièvement son environnement professionnel, ses attentes et une situation prioritaire. Cet échange permettra d'adapter les travaux aux réalités des territoires représentés.

10h00 – 12h30

Le positionnement et la juste posture du directeur de cabinet
Cette première séquence interroge la place du directeur de cabinet dans une gouvernance (multi) communale et les exigences propres à sa fonction de conseil. À partir de situations concrètes : demande juridiquement impossible, sollicitation d'un élu ou arbitrage urgent …, elle permettra d'identifier la posture à adopter, les équilibres à préserver et les limites à ne pas franchir.

Objectifs : *situer le directeur de cabinet dans l'écosystème politique et institutionnel ; définir une posture de conseil, d'alerte et de loyauté ; repérer les limites de son intervention ; cartographier les acteurs et leurs attentes ; préparer les temps politiques de l'exécutif.*

12h30 – 14h00 : pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 – 15h30

Clarifier les rôles et organiser la relation entre le politique et l'administration
Cette séquence précise la répartition des rôles entre l'exécutif, le cabinet et l'administration. Elle éclaire la frontière entre impulsion politique et mise en œuvre administrative, ainsi que les responsabilités du président, du directeur de cabinet, du DGS et des services. Les participants travailleront sur la prévention des chevauchements, la gestion des désaccords et la préparation des arbitrages dans un cadre intercommunal.

Objectifs : *clarifier qui fait quoi ; prévenir le positionnement du directeur de cabinet en « DGS bis » ; organiser la relation entre cabinet et administration ; traiter un désaccord entre le directeur de cabinet et le DGS ; préparer un arbitrage entre le président et le DGS en tenant compte des équilibres intercommunaux.*

15h45 – 17h30

Regards croisés de directeurs de cabinet d'Outre-mer
Des directeurs de cabinet partageront les réalités quotidiennes de leur fonction : proximité avec les élus et les administrés, gestion des urgences, interconnaissance et équilibres territoriaux. Les échanges permettront d'analyser collectivement ces situations et d'en dégager des pratiques transposables.

Objectifs : *confronter les expériences ; identifier les difficultés communes et les spécificités territoriales ; partager des méthodes ; nourrir la dynamique du réseau.*

02 Mardi 26 janvier 2027

Sécuriser la fonction et les décisions sensibles

MATIN

9h00 – 12h30

Les zones rouges du métier de directeur de cabinet
Lorsqu'il intervient sur des décisions sensibles, le directeur de cabinet peut engager sa responsabilité, celle de l'exécutif et celle de la collectivité. Cette séquence aborde les principales zones de risque : conflits d'intérêts, interventions auprès des services, commande publique, usage des moyens de la collectivité et traçabilité. Des cas concrets permettront d'identifier les bons réflexes et les limites à ne pas franchir.

Objectifs : *connaître le statut, les obligations et les responsabilités du collaborateur de cabinet ; repérer les situations à risque ; distinguer rôle politique, responsabilités administratives et autorités de contrôle ; sécuriser les demandes sensibles ; organiser la traçabilité des décisions.*

12h30 – 14h00 : pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 – 15h15

EPCI, communes et ville-centre : prévenir les rivalités sans devenir arbitre
Cette séquence examine les tensions entre intérêt communautaire, priorités communales et place de la ville-centre. Elle aborde les attentes des maires, les perceptions de déséquilibre et le partage des moyens, puis les conditions d'une organisation mutualisée respectueuse de l'autonomie de chaque institution.

Objectifs : *concilier intérêt communautaire et intérêts communaux ; prévenir les rivalités sans placer le directeur de cabinet en position d'arbitre ; clarifier les moyens, les responsabilités et les circuits de décision entre ville-centre et EPCI ; encadrer une organisation mutualisée fondée sur la loyauté, la disponibilité et le respect de l'autonomie institutionnelle.*

15h30 – 17h30

Cas pratique en groupes : un maire-président, deux collectivités et des injonctions contradictoires
À partir d'un scénario mettant en scène un maire-président confronté à des injonctions contradictoires, les participants conduiront en groupes un arbitrage sensible : qualification de l'urgence, répartition des responsabilités et organisation du dialogue avec les DGS. La restitution collective permettra de comparer les méthodes et d'en dégager des repères opérationnels.

Objectifs : *construire une méthode d'arbitrage ; qualifier le niveau d'urgence ; identifier les compétences et les responsabilités respectives ; organiser un dialogue efficace avec les DGS ; assurer la traçabilité et sécuriser la décision.*

Soirée des directeurs de cabinet



03 Mercredi 27 janvier 2027

Anticiper les crises et maîtriser les relations institutionnelles et médiatiques

MATIN

9h00 – 10h45

Gérer une crise en Outre-mer
Les territoires ultramarins sont particulièrement exposés à des crises climatiques, sociales, sanitaires ou sécuritaires qui exigent une coordination rapide entre l'État, la collectivité et leurs services. À partir de situations concrètes, cette séquence précisera les responsabilités de chacun, les circuits d'alerte et de décision, les modalités de coopération avec la préfecture et les conditions de la continuité institutionnelle.

Objectifs : *identifier les principaux risques et leurs impacts sur l'organisation ; comprendre les responsabilités respectives de l'État, de la collectivité et de leurs services ; structurer la chaîne d'alerte et de décision ; coordonner l'action avec la préfecture ; organiser la continuité institutionnelle et la communication de crise.*

11h00 – 12h30

Comprendre l'État quand on travaille auprès d'un exécutif local
Travailler auprès d'un exécutif local suppose de comprendre l'organisation territoriale de l'État et ses circuits de décision. Cette séquence précise le rôle du préfet, de son cabinet, des sous-préfectures et des services déconcentrés, ainsi que leurs relations avec le président ou le maire, le DGS et le directeur de cabinet. Elle donnera des repères pour choisir le bon niveau d'interlocution et construire une relation institutionnelle durable.

Objectifs : *comprendre l'organisation territoriale de l'État et ses circuits de décision ; identifier l'interlocuteur compétent selon la nature du dossier ; préparer un rendez-vous avec le préfet ou son cabinet; faire remonter un dossier sensible au niveau approprié ; distinguer les dimensions politique et administrative de la relation avec l'État ; négocier dans un cadre institutionnel clair.*

12h30 – 14h00 : pause déjeuner

APRÈS-MIDI

14h00 – 15h15

Communication : protéger l'élu sans l'enfermer
Cette séquence porte sur l'accompagnement de la parole publique de l'élu : anticiper les risques, préparer ses interventions et sécuriser sa communication sans se substituer à lui. Elle aidera à trouver le juste équilibre entre protection, conseil et autonomie, face à la presse, sur les réseaux sociaux ou en situation de controverse.

Objectifs : *anticiper les risques liés à la parole publique ; conseiller l'élu sans brider son expression ; préparer les prises de parole sensibles ; organiser la validation de l'information ; gérer les relations avec la presse, les réseaux sociaux et les controverses.*

15h15 – 17h30

Atelier final : « Mon kit de survie du directeur de cabinet »
Pour clôturer les trois journées dans un format convivial et participatif, les participants partageront leurs principaux enseignements, leurs « déclics » et les outils qu'ils souhaitent retenir. Ce débriefing permettra à chacun de repartir avec quelques repères concrets.

Objectifs : *retour à chaud, partage des idées marquantes et constitution collective d'un mini « kit de survie » du directeur de cabinet.*

INTERCO' OUTRE-MER

École nationale des Directeurs de cabinet

FORMATION • 25, 26 et 27 janvier 2027
INSP, Paris

Intervenants

- **Caroline Cunisse,**
directrice générale d'Interco' Outre-mer

- **Bruno Gosselin,**
directeur de l'École nationale des Directeurs de cabinet

- **Me Alain Chardon,**
avocat au barreau de Nancy, spécialiste en procédure d'appel et ancien adjoint aux finances d'une commune de plus de 20 000 habitants

- **Alain Zabulon,**
ancien préfet, ancien directeur adjoint du cabinet du président de la République François Hollande et ancien coordonnateur national du renseignement

- **Didier Annette,**
directeur de cabinet de la Communauté intercommunale du Nord de La Réunion (CINOR)

- **Rudy Stephenson,**
directeur de cabinet de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (Guyane)

- **Éric Ardouin,**
ancien DGS de Toulouse Métropole, collaborateur chez Rivière Avocats

BULLETIN D'**INSCRIPTION**

INTERCO' OUTRE-MER

École nationale des Directeurs de cabinet

FORMATION DES **DIRECTEURS DE CABINET**

Informations importantes

Remplir un bulletin d'inscription par participant
Date limite d'inscription : **mercredi 13 janvier 2027**
Adresse email de contact à laquelle envoyer le bulletin d'inscription :
contact@directeurdecabinet.fr

Thème : **Formation des Directeurs de cabinet**
Dates retenues : **lundi 25, mardi 26 et mercredi 27 janvier 2027 (21 heures de formation)**
Lieu : **Institut National du Service Public, 2 Avenue de l'Observatoire, 75006 Paris**
Tarif par participant : **2 200,00 € net**

Participant de la formation

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

Collectivité prenant en charge le financement de la formation

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de la collectivité :

Nom et prénom du référent :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail auquel adresser le devis :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

☐ **Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée.**
Le coût de la formation intègre l'ensemble des frais pédagogiques, les déjeuners de formation et la soirée.
Les frais de transport et d'hébergement éventuels des participants ne sont pas inclus.
Le règlement s'effectuera par mandat administratif à réception de la facture sur la plateforme Chorus Pro.

☐ **Je prends acte que ce document constitue une demande de pré-inscription, soumise à la confirmation de l'engagement financier de mon tiers payeur.**
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre inscription.

Date et signature du participant (obligatoire)	Date, signature et cachet de la collectivité (obligatoire)